



KINNEAR'S MILLS

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020, à 20 heures

Le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020, à 20 heures 21 par voie de téléconférence. Sont présents à cette téléconférence : Mme Michelle Pageau, MM. Roger Gosselin, Michel Breton, James Allan et Carl Dubois, formant quorum sous la présidence de M. Paul Vachon, maire.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie de téléconférence: Mme Claudette Perreault, directrice générale / secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 223-2020 du 24 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de vingt-deux jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT que le premier ministre a prolongé l'état d'urgence jusqu'au 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la directrice générale que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dubois, appuyé par M. Roger Gosselin et résolu unanimement : «Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par téléconférence.

2020-048

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 20 h 21.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 2 mars 2020;
3. Adoption des comptes du mois;
4. Correspondance;
5. Compte-rendu des dossiers actifs de la MRC des Appalaches;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6. Résolution fixant à « 0% » les taux d'intérêts et pénalité;
7. Téléphone cellulaire pour la directrice générale;
8. Remboursement des frais de téléphone cellulaire pour Stacey Pomerleau;
9. Nomination d'un jeune pour siéger au comité jeunesse de la MRC des Appalaches dans le cadre de l'élaboration en 2020 d'une stratégie jeunesse en milieu municipal en faveur des jeunes de 15-29 ans;
10. Résolution d'adoption pour appui à Cogeco dans sa demande de subvention auprès du CRTC;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. Entente intermunicipale pour le service incendie;
12. Adoption du budget de l'entente intermunicipale incendie 2020;
13. Achat d'un compresseur pour le service incendie;

TRANSPORT

14. Ajustement salariale de l'inspecteur en voirie;
15. Volet - redressement des infrastructures routières locales – RIRL-2016-495B;
16. Permis d'intervention – travaux à réaliser à l'intérieur de l'emprise de routes tant sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

17. Entente de service d'inspection avec la municipalité régionale de comté des Appalaches et engagement régional d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;

LOISIRS

18. Achat d'œuvre d'art « Dessiner votre Arc-en-ciel »;

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

19. Levée de la séance

2020-049 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

2020-050 ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dites minutes soient acceptées et signées.

2020-051 COMPTES DU MOIS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	9 633,03
C0007834	Hydro Québec (220, des Églises)	401,08
C0007835	MRC des Appalaches (Q-parts ½)	33 537,00
C0007836	Visa Desjardins (renouvellement)	82,99
C0007837	Raymond Chabot Grant Thornton	6 898,50
C0007838	Les Éditions juridiques FD Inc.	88,20
C0007839	Xerox	863,28
C0007840	Fonds d'information sur le territoire	4,00
C0007841	Évimbec Ltée	137,97
C0007842	Moisson Beauce	100,00
C0007843	Énergies Sonic Inc.	151,50
C0007844	La Croisée	100,00
C0007845	Mercier et Fils	1 379,70
C0007846	Bell Mobilité Inc.	48,25
C0007847	Allan Eric Charles (chq non encaissé 2019)	266,35
C0007848	Thibault Martin (chq non encaissé 2019)	218,15
C0007849	Boilard Patrick (chq non encaissé 2019)	321,65
C0007850	Stacey Pomerleau	100,45
C0007851	9014-7992 Québec inc.	38 615,22
C0007852	Petite caisse	126,45
C0007853	Solutia Telecom	102,56
C0007854	Flor déco Thetford	103,41
C0007855	Boutin Danielle (redevances 2018)	167,40
C0007857	Régie Intermunicipale de la région Thetford	731,33
C0007858	Fontaine François	1 248,30
C0007861	Agence du revenu du Canada DAS	850,08
C0007862	Ministère du revenu DAS	2 191,35
C0007863	Caisse Desjardins région de Thetford	359,12
C0007864	Industrielle Alliance	261,12
P2000014	Ville de Thetford Mines (loisirs)	3 799,00
P2000015	Service Sanitaires Denis Fortier	2 701,87
P2000016	Le Centre de l'aspirateur	122,73
P2000017	9039-4255 Québec inc. Beaucesansfil	68,93
P2000018	Mégaburo	177,01
P2000019	C. Jacques Électrique Inc. (Soccer)	3 438,33
P2000020	Vivaco groupe coopératif	452,14
L2000006	Hydro Québec	1 531,96
L2000007	Bell Canada	421,89
	TOTAL	111 541,30

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

**COMPTE-RENDU DES DOSSIERS ACTIFS DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DES APPALACHES**

Aucun dossier discuté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2020-052 RÉSOLUTION FIXANT À « 0% » LES TAUX D'INTÉRÊTS ET
PÉNALITÉ**

ATTENDU la situation actuelle concernant la pandémie du Coronavirus (COVID-19);

Il est résolu à l'unanimité des conseillers que les taux d'intérêts et de pénalité du règlement numéro 497 soient suspendus et soient fixés à « 0 % » pour la taxation de l'année 2020.

La présente résolution a effet depuis le 30 mars 2020.

2020-053 TÉLÉPHONE CELLULAIRE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense pour la location d'un cellulaire Samsung A5 0\$ avec un financement de 36 mois au coût de 46,50 \$/mois plus taxes pour la directrice générale;

Une boîte de protection au coût de 59,46 \$;

Un protecteur d'écran en verre courbé 3D pour Google Pixel 3a au coût de 29,74 \$

**2020-054 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE
POUR STACEY POMERLEAU**

ATTENDU QUE Stacey Pomerleau travaille à partir de son domicile depuis le début de la COVID-19;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le remboursement des frais de son téléphone cellulaire pour les mois de mars, avril, mai et juin. Le montant total des frais est de 232 \$.

**2020-055 NOMINATION D'UN JEUNE POUR SIÉGER AU COMITÉ JEUNESSE
DE LA MRC DES APPALACHES DANS LE CADRE DE
L'ÉLABORATION EN 2020 D'UNE STRATÉGIE JEUNESSE EN
MILIEU MUNICIPAL EN FAVEUR DES JEUNES DE 15-29 ANS**

ATTENDU la mise en place du projet de consultation publique « Stratégie jeunesse en milieu municipal 2020 » sur tout le territoire de la MRC des Appalaches pour les jeunes de 15 à 29 ans;

ATTENDU l'importance pour les municipalités de soutenir cette initiative pour en maximiser ses retombées;

ATTENDU la volonté de la municipalité de Kinnear's Mills d'encourager l'implication citoyenne chez ses jeunes;

ATTENDU QUE cette démarche de consultation permettra de mieux connaître les besoins, les enjeux et les attentes des jeunes pour le développement futur de la municipalité et de la région;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Mme Michelle Pageau, appuyé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mademoiselle Léa Bellegarde soit déléguée par la municipalité pour participer aux travaux du comité jeunesse qui sera mis en place dans le cadre du projet « Stratégie jeunesse en milieu municipal 2020 ».

2020-056

RÉSOLUTION D'ADOPTION POUR APPUI À COGECO DANS SA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CRTC

ATTENDU QUE la situation actuelle reliée à la COVID-19 force plus que jamais les gens à appliquer la distanciation physique entraînant ainsi l'utilisation accrue des services Internet;

ATTENDU QU'il est primordial que tous les citoyens puissent bénéficier d'un accès aux services Internet haute vitesse (aussi appelé « Internet large bande ») afin que tous puissent communiquer avec leur proche, se tenir informé, étudier, se divertir et faire des rencontres virtuelles;

ATTENDU QUE Cogeco Connexion est déjà présent sur une partie du territoire de la MRC des Appalaches, et travaille activement au développement des autres secteurs mal ou non desservis pour l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a déjà appuyé Cogeco Connexion dans sa demande au programme de subventions *Québec Haut Débit* en décembre dernier, signalant par ailleurs qu'elle est d'avis que l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour tous les citoyens;

ATTENDU QUE Cogeco Connexion a reçu l'appui du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour son projet déposé à *Québec Haut Débit* et que le ministère incite Cogeco Connexion à déposer son projet au *Fonds pour large bande* du CRTC;

ATTENDU QUE Cogeco Connexion déposera son projet de déploiement pour la MRC des Appalaches au programme du CRTC au plus tard le 30 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Gosselin Appuyé par M. Richard Dubois et résolu unanimement

QUE la Municipalité de Kinnear's Mills salue les intentions de Cogeco Connexion à étendre son réseau à large bande dans notre municipalité et dans notre région.

QUE la Municipalité de Kinnear's Mills appuie ainsi les démarches actuelles de Cogeco Connexion et considère fortement utiliser les services Internet haute vitesse, lorsque disponibles, au bénéfice de la Municipalité et de tous les concitoyens.

QUE la Municipalité de Kinnear's Mills encourage fortement le CRTC et les gouvernements du Canada et du Québec à considérer le projet déposé par Cogeco Connexion afin que tous les membres de notre collectivité puissent pleinement contribuer au développement social et économique de notre communauté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-057 ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE L'entente intermunicipale du service de sécurité incendie a pris fin le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes ont discutées des conditions du renouvellement de l'entente et que le partage des coûts va demeurer le même que l'entente précédente (36% Leeds – 36% St-Pierre – 28% Kinnear's Mills);

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente aura une durée de 5 ans (2020-2024) au lieu de 10 ans;

Il est proposé par M. Richard Dubois et appuyé par Mme Michelle Pageau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Kinnear's Mills accepte la nouvelle entente intermunicipale du service de sécurité incendie;

QUE M. Paul Vachon, maire et Mme Claudette Perreault, directrice générale, soient mandatés pour signer l'entente.

Note : M. Roger Gosselin s'est retiré des délibérations.

2020-058 ADOPTION DU BUDGET DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIE 2020

Proposé par M. Michel Breton et appuyé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget du service incendie au montant total de 164 605 \$ soit adopté et que les quotes-parts respectives des trois municipalités soient appliquées, et que des frais d'administration de 2% soient versés à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds en fonction des quotes-parts.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités de St-Jacques-de-Leeds et de St-Pierre-de-Broughton.

Note : M. Roger Gosselin s'est retiré des délibérations.

2020-059 ACHAT D'UN COMPRESSEUR POUR LE SERVICE INCENDIE

Proposé par Mme Michelle Pageau et appuyé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que l'équipement suivant soit acheté auprès de Compresseurs Beauce Amiante pour le service incendie :

Compresseur Nortech Supply, 3 cylindres 1 stage



Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)

Moteur électrique 5HP 230Volt 1 phase
Réservoir 60 gallons vertical, pression d'opération 90 psi à 125 psi
18,5 Cfm @ 100 psi

Le tout selon la soumission du 7 mars 2020. Le coût pour le service incendie est de 750 \$ plus taxes.

Que le partage des coûts se fasse selon le prorata prévu à l'entente intermunicipale du service incendie.

Note : M. Roger Gosselin s'est retiré des délibérations.

TRANSPORT

2020-060 AUJUSTEMENT SALARIALE DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE

Il est résolu à la majorité des conseillers d'accepter la demande de David Hogan concernant l'ajustement salariale de 3 \$ tel que démontré dans l'enquête sur la rémunération de la FQM de 2016 (selon le salaire moyen d'un inspecteur en voirie pour une municipalité de moins de 1000 habitants). Michel Breton et Richard Dubois enregistrent leur dissidence.

Vote : 4 Pour

2 Contre – M. Richard Dubois et M. Michel Breton

2020-061 VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – RIRL-2016-495B

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Roger Gosselin, appuyée par M. Carl Dubois, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Kinnear's Mills atteste que les travaux ont été réalisés avant le 31 décembre 2019, année civile où le ministre les a autorisés.

ADOPTÉE

2020-062 PERMIS D'INTERVENTION - TRAVAUX À RÉALISER À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DE ROUTES ÉTANT SOUS LA JURIDICTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueducs et d'égouts, etc.) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par Mme Michelle Pageau et appuyé par M. Michel Breton et résolu unanimement :

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

Adoptée

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2020-063

ENTENTE DE SERVICE D'INSPECTION AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES – ENGAGEMENT RÉGIONAL D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté des Appalaches relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Kinnear's Mills pour une période du 20 avril 2020 au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Michelle Pageau, appuyé par M. Carl Dubois, il est résolu :

QUE la MRC des Appalaches procède à l'engagement de l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement;

QUE la date d'entrée en fonction soit le 20 avril 2020;

QUE le temps sera réparti à part également entre la municipalité de Kinnear's Mills et Saint-Pierre-de-Broughton, à l'exception d'un 20 jours pour les rencontres de suivis à la MRC des Appalaches ainsi que la formation;

QUE la Municipalité de Kinnear's Mills s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par La Mutuelle des municipalité du Québec.

QUE la Municipalité de Kinnear's Mills nomme officiellement le prochain inspecteur en bâtiment et en environnement à la prochaine séance du conseil municipal.

LOISIRS



Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)

2020-064 ACHAT D'ŒUVRE D'ART « DESSINER VOTRE ARC-EN-CIEL – ÇA VA BIEN ALLER »

Attendu la situation actuelle du COVID-19 (coronavirus) ;

ATTENDU QUE la municipalité lance un défi de dessin d'arc-en-ciel aux enfants de 2 à 12 ans ;

Il est proposé par M. Michel Breton et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter les œuvres d'arts qui seront retournés à la municipalité avec la photo de l'enfant qui aura dessiné son arc-en-ciel avec la mention « Ça va bien aller » au coût de 5 \$ par enfant.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de questions compte-tenu de la COVID-19 – conférence téléphonique avec les membres du conseil municipal.

DIVERS

Aucun sujet traité au point divers.

2020-065 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 21 h 04.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon, maire

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Paul Vachon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon
Maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de Kinnear's Mills dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault
Directrice générale / secrétaire-trésorière